

MAIRIE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

06230 ALPES-MARITIMES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique ordinaire
Judi 25 juin à 18h30

PROCES-VERBAL

Ordre du jour

Le Conseil municipal, légalement convoqué par le Maire, Monsieur Jean-François DIETERICH, est réuni à l'Espace les Néréides 25 juin 2020 à 18h30, sous sa présidence,

MEMBRES PRESENTS :

M. Jean-François DIETERICH, Maire - M. Yvon MILON, Mme Chantal ROSSI, M. Philippe MARI, Mme Martine VAGNETTI, M. Jean-Paul ALLARI, Adjoint - M. Jean-Paul ARMANINI, M. Lucien RICHIERI, M. Daniel ALLIONE, Mme Anne-Marie FARGUES, Mme Elisabeth KARNO, Mme Monique MORIN, Mme Nallidja MONCLUS, Mme Nadine BRAULT, M. Eric MEOZZI, Mme Michèle BOSSA, Mme Florence VIAL, M. Alexander FLUCHAIRE, M. Arnaud ALLARI.

POUVOIRS (0):

ABSENTS (0) :

Membres en exercice = 19 / Votants = 19 / Absents = 0

SECRETAIRE DE SEANCE :

Désignation d'un secrétaire de séance :

Assisté par deux auxiliaires, Monsieur Jean-François FERRUCCI et Madame Audrey FRANCESCHINI, fonctionnaires.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et soumet aux conseillers le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en vue de son approbation.

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Suite à l'installation du Conseil municipal, la commune doit désigner dans un délai de 2 mois les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. C'est l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il appartient donc au Conseil municipal de présenter une liste de 24 personnes remplissant les conditions énoncées ci-dessus. C'est au sein de cette liste que le directeur régional / départemental des finances publiques désignera les commissaires titulaires et suppléants.

Aussi, le Conseil municipal propose la liste suivante :

	Civilité	Nom	Prénom		Civilité	Nom	Prénom
1	Mme	ROSSI	Chantal	13	M.	MEOZZI	Guy
2	M.	MARI	Philippe	14	M.	GIANCETTI	Robert
3	Mme	VAGNETTI	Martine	15	M.	MAURO	Christophe
4	Mme	KARNO	Elisabeth	16	Mme	YESSAYAN	Elisabeth
5	Mme	VIAL	Florence	17	M.	CASERTA	Nicolas
6	M.	ALLARI	Jean-Paul	18	M.	FLUCHAIRE	Alexander
7	M.	ARMANINI	Jean-Paul	19	M.	ALLARI	Arnaud
8	Mme	MORIN	Monique	20	M.	VOLPI	Pascal
9	Mme	BOSSA	Michèle	21	M.	GAGGIOLI	Max
10	Mme	BRAULT	Nadine	22	Mme	DEBONO	Anne-Laure
11	M.	ALLIONE	Daniel	23	Mme	CAUCHETEUX	Olivia
12	M.	MEOZZI	Eric	24	M.	MAZZELLA	Enzo

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2. Délégation Militaire Départementale (DMD06) - Désignation du correspondant Défense.

A la suite de l'installation du Conseil municipal, il convient de désigner le correspondant Défense auprès de la Délégation Militaire Départementale (DMD06).

Il est proposé de désigner M. Jean-Paul ARMANINI.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1. Approbation du compte de gestion 2019 du Trésor (budget communal).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE DE GESTION (vue d'ensemble):

Résultats budgétaires de l'exercice

37800 - SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 633 644,91	7 977 741,84	14 611 386,75
Titres de recette émis (b)	1 009 295,70	10 276 803,31	11 286 099,01
Réductions de titres (c)	378 164,80	135 329,81	513 494,61
Recettes nettes (d = b - c)	631 130,90	10 141 473,50	10 772 604,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 633 644,91	7 977 741,84	14 611 386,75
Mandats émis (f)	5 088 749,39	7 721 256,43	12 810 005,82
Annulations de mandats (g)	265 271,44	38 695,30	303 966,74
Depenses nettes (h = f - g)	4 823 477,95	7 682 561,13	12 506 039,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	4 192 347,05	2 458 912,37	1 733 434,68
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37800 - SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	6 153 897,59		-4 192 347,05		1 961 550,54
Fonctionnement	765 412,84		2 458 912,37		3 224 325,21
TOTAL I	6 919 310,43		-1 733 434,68		5 185 875,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
37802-PARKINGS SAINT-JEAN LOYE	1 146 802,76		64 561,11		1 211 363,87
Investissement	244 380,86	44 380,86	98 404,21		298 404,21
Fonctionnement	1 391 183,62	44 380,86	162 965,32		1 509 768,08
Sous-Total	1 391 183,62	44 380,86	162 965,32		1 509 768,08
TOTAL III	1 391 183,62	44 380,86	-1 570 469,36		6 695 643,83
TOTAL I + II + III	6 310 494,05				

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion du Receveur Public, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.2. Approbation du compte administratif 2019 (budget communal).

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, la Présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur ARMANINI.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF (vue d'ensemble):

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 7 682 561,13	G 10 141 473,50
	Section d'investissement	B 4 823 477,95	H 631 130,90
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 765 412,84 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 6 153 897,59 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 12 506 039,08	= G+H+I+J 17 691 914,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 925 848,12	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 925 848,12	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 682 561,13	= G+I+K 10 906 886,34
	Section d'investissement	= B+D+F 5 749 326,07	= H+J+L 6 785 028,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 13 431 887,20	= G+H+I+J+K+L 17 691 914,83

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		925 848,12	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1005	Opération d'équipement n° 1005	30 000,00	
2000	Opération d'équipement n° 2000	266 909,42	
201603	Opération d'équipement n° 201603	146 997,92	
201604	Opération d'équipement n° 201604	481 940,76	
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.3. Affectation des résultats de l'exercice 2019 (budget communal).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2019 qui présente un excédent global cumulé de **5 185 875,75 €** en résultat de clôture (reprise des résultats cumulés globaux du Compte de Gestion du TP) ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2019 a été adopté ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

Considérant l'excédent de fonctionnement de **3 224 325,21 €** ;

Considérant l'excédent d'investissement de **1 961 550,54 €** ;

Considérant que d'importants transferts ont été effectués lors du précédent mandat (principalement en 2015 et 2016) de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (pour un montant global de près de 8 257 100 €) dans le but notamment de rationaliser la gestion budgétaire, de permettre tous les investissements utiles et de rendre également la section de fonctionnement du budget communal transparente et « sincère et véritable » ;

L'excédent de la section de fonctionnement (solde disponible) est à répartir au budget primitif de la façon suivante :

- En fonctionnement (recette 002) : **1 000 000 €** ;
- En investissement (recette 001 – compte 1068) : **2 224 325,21 €** ;

La section d'investissement se verra également reporter son excédent (recette 001) de **1 961 550,54 €** ; ce qui fait donc un report global d'investissement de **4 185 875,75 €**.

Il est proposé au Conseil de répartir les résultats de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 comme expliqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.4. Approbation du compte de gestion 2019 du Trésor (budget annexe des loyers).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE DE GESTION (vue d'ensemble):

Résultats budgétaires de l'exercice

37802 - PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 212 397,88	312 900,00	1 525 297,88
Titres de recette émis (b)	65 502,96	131 987,63	197 490,59
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	65 502,96	131 987,63	197 490,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 047,26	37 714,26	46 761,52
Mandats émis (f)	941,85	33 583,42	34 525,27
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	941,85	33 583,42	34 525,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	64 561,11	98 404,21	162 965,32
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37802 - PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS					
Investissement	1 146 802,76		64 561,11		1 211 363,87
Fonctionnement	244 380,86	44 380,86	98 404,21		298 404,21
Sous-Total	1 391 183,62	44 380,86	162 965,32		1 599 768,08
TOTAL III	1 391 183,62	44 380,86	162 965,32		1 599 768,08
TOTAL I + II + III	1 391 183,62	44 380,86	162 965,32		1 599 768,08

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion du Receveur Public, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

2.5. Approbation du compte administratif 2019 (budget annexe des loyers / parkings).

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, la Présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur ARMANINI.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF (vue d'ensemble):

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	33 583,42	G	131 987,63	G-A	98 404,21
	Section d'investissement	B	941,85	H	65 502,96	H-B	64 561,11

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	200 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 146 802,76 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	34 525,27	Q= G+H+I+J	1 544 293,35	=Q-P	1 509 768,08

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	33 583,42	= G+I+K	331 987,63	298 404,21	
	Section d'investissement	= B+D+F	941,85	= H+J+L	1 212 305,72	1 211 363,87	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	34 525,27	= G+H+I+J+K+L	1 544 293,35	1 509 768,08	

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.6. Affectation des résultats de l'exercice 2019 (budget annexe des loyers).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2019 qui présente un excédent global cumulé de **1 509 768,08 €** ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2019 a été adopté ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 ;

Considérant l'excédent d'exploitation de **298 404,21 €** ;

Considérant l'excédent d'investissement de **1 211 363,87 €** ;

L'excédent de la section d'exploitation (solde disponible) est à répartir au budget primitif de la façon suivante :

→ En exploitation (recettes 002) : **198 404,21 €** ;

→ En investissement (compte 1068) : **100 000,00 €** ;

La section d'investissement se verra également reporter son excédent (recettes 001) de **1 211 363,87 €** ; ce qui fait donc un report global pour l'investissement de (compte 1068 + recettes 001) : **1 311 363,87 €**.

Il est proposé au Conseil de répartir les résultats de l'exercice 2019 sur le budget primitif 2020 comme expliqué ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.7. Vote des taux des taxes locales.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

Il est rappelé que les taux des taxes locales sont les suivants (inchangés depuis l'élection municipale de 2014) :

	Année 2018	Année 2019
<i>Taxe d'habitation</i>	9,80%	9,80%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	5,58%	5,58%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	12,49%	12,49%

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux des différentes taxes et donc de les fixer pour l'année 2020 comme suit :

<i>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires</i>	40%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	5,58%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	12,49%

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.8. Budget Communal – Restes à recouvrer.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

En accord avec les services du Trésor, plusieurs créances ont été admises en non-valeur ou ont été éteintes en 2019, pour une somme totale de 6 795,01 € (articles 6541 et 6542 – dépenses de fonctionnement).

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2020 les sommes forfaitaires de **25 000 €** à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et de **10 000 €** à l'article 6542 (créances éteintes) pour toutes les créances qui apparaissent comme irrécouvrables (liquidations, domiciliations inconnues, corrections d'erreur, montants trop faibles ou trop anciens, mauvaises dénominations, etc.).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.9. Budget Annexe des Parkings / Loyers - Restes à recouvrer.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

Il est convenu, en accord avec les services du Trésor et dans l'attente d'une finalisation précise des « restes à recouvrer » sur 2020, d'inscrire au budget une somme forfaitaire de 2 010 € à l'article 6541 (imputations en non-valeurs) pour toutes les créances qui apparaissent comme irrécouvrables (liquidations, domiciliations inconnues, corrections d'erreur, montants trop faibles ou trop anciens, mauvaises dénominations, etc.).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.10. Attribution de subventions aux associations (moins de 23 000 €).

Les conseillers municipaux intéressés membres des bureaux des associations concernées ne prennent pas part au vote : Mrs ALLARI J-P, ARMANINI et DIETERICH pour l'association U.P.P.S.J. ; M. RICHERI pour l'association Cap des Arts ; M. Eric MEOZZI pour l'association CTT Villefranche Corniche d'Azur ;

A la suite des demandes déposées par différentes associations, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention demandée	Subvention proposée
ANAO L'AVENTURE SOUS MARINE	2 000 €	1 000 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS ET AMIS DE EHPAD PUBLIC DE VILLEFRANCHE-SUR-MER	1 500 €	500 €
AMERICAN DANSE COUNTRY	2 000 €	1 000 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	montant libre	150 €
ASSOCIATION FRANCE ETATS-UNIS DELEGATION FRENCH RIVIERA	500 €	150 €

ASSOCIATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS RÉSISTANCE	800 €	500 €
BASKET AZUR CLUB	5 000 €	2 500 €
BRIDGE CLUB	3 500 €	1 500 €
CAP DES ARTS	43 000 €	2 000 €
COMITE D'ANIMATION, D'ENTRAIDE ET DE LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE MENTON	800 €	250 €
CLUB BOULISTE SAINT JEANNOIS	4 500 €	3 000 €
CLUB DE SCRABBLE SAINT-JEANNOIS	1 500 €	1 500 €
CLUB PHILATELIQUE ET CARTOPHILE DE SAINT JEAN CAP FERRAT	2 000 €	1 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE ANTENNE DE VILLEFRANCHE/MER	800 €	800 €
CTT VILLEFRANCHE CORNICHE D'AZUR	6 000 €	3 500 €
FONDATION PRINCE ALBERT II	2 000 €	2 000 €
LES GRAINS DE MOUTARDES	1 000 €	500 €
KRAV MAGA COTE D'AZUR	2 000 €	1 000 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	1 900 €	1 000 €
564EME SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES - VILLEFRANCHE SUR MER	400 €	400 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE GROUPE DU MONT ALBAN	500 €	200 €
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	1 000 €	800 €
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	2 000 €	750 €
SOS AMITIE NICE COTE D'AZUR	500 €	250 €
UNION DES PECHEURS PLAISANCIERS SAINT JEANNOIS	4 000 €	2 000 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	550 €	550 €
UNION DES PARENTS D'ELEVES COLLEGE JEAN COCTEAU	500 €	500 €
VILLEFRANCHE SAINT JEAN BEAULIEU ATHLETIC CLUB	15 000 €	10 000 €
TOTAL	105 250 €	39 800 €

Par ailleurs, toutes les associations qui recevront une subvention supérieure à 2 000 € seront invitées à signer une convention d'objectifs, afin de formaliser leurs engagements et leur participation à la vie de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.11. Attribution de subventions aux associations (plus de 23 000 €).

A la suite des demandes déposées par différentes associations, il est proposé au Conseil d'attribuer la subvention suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION DEMANDEE	PROPOSITION
SOS GRAND BLEU	92 000 €	50 000 €
VILLEFRANCHE SAINT JEAN BEAULIEU FOOTBALL CLUB	35 000 €	30 000 €

Ces sommes pourront être versées en plusieurs fois à ces associations, à condition notamment que ces dernières fournissent les justificatifs relatifs à la période Covid.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020, qui devra être signée par toutes les parties avant le versement de la subvention concernée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.12. Attribution d'une subvention de fonctionnement au C.C.A.S.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de : **156 023,50 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.13. Attribution d'une subvention de fonctionnement - Budget annexe C.C.A.S. / A.M.E.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget annexe C.C.A.S. /A.M.E. d'un montant de : **28 551,77 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.14. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Commission Syndicale du stade Beaulieu – St-Jean.

Afin de permettre la bonne gestion du stade intercommunal, il est proposé d'attribuer en 2020 une subvention globale de **120 000,00 €** qui pourra être complétée si nécessaire selon les besoins en cours d'année.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.15. Vote du Budget Primitif Communal 2020.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

A noter que le vote s'effectue uniquement par section et par chapitre.

Le Budget Primitif 2020 de la Commune se présente comme suit :

1. Section de fonctionnement :

En dépenses : 7 442 113 €

En recettes : 7 442 113 €

2. Section d'investissement :

En dépenses : 4 460 347,75 €

En recettes : 4 460 347,75 €

TOTAL BUDGET :

Dépenses (Fonctionnement + Investissement) = 11 902 460,75 €

Recettes (Fonctionnement + Investissement) = 11 902 460,75 €

Ce budget primitif 2020 intègre bien évidemment les résultats de clôture du budget 2019 qui ont été affectés comme suit (cf. vote du Compte Administratif) :

→ En fonctionnement (recette 002) : 1 000 000 € ;

→ En investissement (recette 001 – compte 1068) : 2 224 325,21 € ;

Ce Budget Primitif est présenté une nouvelle fois en équilibre, conformément aux principes budgétaires.

La situation du passé (budget en sur-recettes et en sur-équilibre), qui était le résultat d'une thésaurisation excessive des recettes de la fiscalité locale avant 2015 (taxes, droits de mutation, ...) et d'une absence de stratégie pluriannuelle d'investissements, a ainsi pu être sensiblement améliorée par la poursuite d'une politique d'investissements dynamique, prospective, volontariste, cohérente et pragmatique, politique initiée lors du précédent mandat dès 2015 et qui a tenu compte des besoins communaux actuels en matière notamment d'aménagement, d'équipement et de logement.

Toutes les opérations lancées et les acquisitions réalisées depuis 2015 sont venues ainsi « enrichir » la commune et développer son patrimoine.

Le Budget Primitif 2020 respecte donc le principe budgétaire fondamental de l'équilibre réel.

Bien évidemment, ce budget 2020 respecte également et en tous points, la sincérité indispensable à la transparence des comptes publics.

Il est à noter également que la Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat possède un endettement très

léger et que son budget n'est pas grevé par une dette annuelle importante contrairement à la plupart des collectivités locales françaises. Les marges de manœuvre en matière d'emprunt demeurent ainsi importantes.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MAIRIE ST JEAN CAP FERRAT - BUDGET COMMUNAL - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 442 113,00	6 442 113,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 000 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 442 113,00	7 442 113,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 534 488,83	2 498 797,21
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	925 848,12	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 961 550,54
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 460 347,75	4 460 347,75

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 902 460,75	11 902 460,75
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 663 260,00	0,00	3 292 203,57	3 292 203,57	3 292 203,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 136 355,16	0,00	3 136 355,16	3 136 355,16	3 136 355,16
014	Atténuations de produits	228 813,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
65	Autres charges de gestion courante	714 233,68	0,00	636 225,27	636 225,27	636 225,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 742 561,84	0,00	7 105 784,00	7 105 784,00	7 105 784,00
66	Charges financières	17 160,00	0,00	16 200,00	16 200,00	16 200,00
67	Charges exceptionnelles	57 000,00	0,00	45 657,00	45 657,00	45 657,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 818 821,84	0,00	7 167 641,00	7 167 641,00	7 167 641,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	7 108,00		274 472,00	274 472,00	274 472,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 108,00		274 472,00	274 472,00	274 472,00
TOTAL		7 823 930,84	0,00	7 442 113,00	7 442 113,00	7 442 113,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 442 113,00
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	107 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	690 000,00	0,00	642 000,00	642 000,00	642 000,00
73	Impôts et taxes	5 227 868,00	0,00	4 796 263,00	4 796 263,00	4 796 263,00
74	Dotations et participations	163 000,00	0,00	106 700,00	106 700,00	106 700,00
75	Autres produits de gestion courante	850 150,00	0,00	800 150,00	800 150,00	800 150,00
Total des recettes de gestion courante		7 038 018,00	0,00	6 435 113,00	6 435 113,00	6 435 113,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 058 518,00	0,00	6 442 113,00	6 442 113,00	6 442 113,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 058 518,00	0,00	6 442 113,00	6 442 113,00	6 442 113,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 000 000,00
-----------------------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 442 113,00
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	274 472,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	140 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	110 604,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	428 476,75	0,00	607 000,00	607 000,00	607 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	5 422 291,76	925 848,12	2 847 499,63	2 847 499,63	3 773 347,75
	Total des dépenses d'équipement	6 101 483,31	925 848,12	3 454 499,63	3 454 499,63	4 380 347,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	80 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 181 683,31	925 848,12	3 534 499,63	3 534 499,63	4 460 347,75
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	6 181 683,31	925 848,12	3 534 499,63	3 534 499,63	4 460 347,75

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 460 347,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 676,72	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	19 676,72	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	2 224 325,21	2 224 325,21	2 224 325,21
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 000,00	0,00	2 224 325,21	2 224 325,21	2 224 325,21
46...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	20 676,72	0,00	2 224 325,21	2 224 325,21	2 224 325,21
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	7 109,00		274 472,00	274 472,00	274 472,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 109,00		274 472,00	274 472,00	274 472,00

MAIRIE ST JEAN CAP FERRAT - BUDGET COMMUNAL - BP - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	27 785,72	0,00	2 498 797,21	2 498 797,21	2 498 797,21

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 961 660,64
----------------------------------------------------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 460 347,75
-----------------------------------------------------	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	274 472,00
----------------------------------------------------------------------------------	------------

(1) Cf. Modalités de vote L-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1065 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

2.16. Vote du Budget Annexe des Parkings / Loyers 2020.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

A noter que le vote s'effectue uniquement par section et par chapitre.

Le Budget Primitif 2020 des Parkings/Loyers se présente comme suit :

1. Section d'exploitation :

En dépenses : **29 877,00 €**

En recettes : **312 604,21 €**

2. Section d'investissement :

En dépenses : **2 000,00 €**

En recettes : **1 336 030,87 €**

TOTAL BUDGET :

Dépenses (Exploitation + Investissement) = 31 877,00 €

Recettes (Exploitation + Investissement) = 1 648 635,08 €

Ce budget primitif 2020 intègre bien évidemment les résultats de clôture du budget 2019 qui ont été affectés comme suit (cf. vote du Compte Administratif) :

Section d'exploitation (recettes 002) : **186 951,47 €.**

Section d'investissement (recettes 001 + compte 1068) : **1 322 816,61 €.**

Une politique d'investissements sera mise en œuvre dans les années à venir.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MAIRIE DE ST JEAN / PARKING - BUDGET DES LOYERS - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	29 877,00	114 200,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	198 404,21
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		29 877,00	312 604,21

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 000,00	124 667,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	1 211 363,87
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 000,00	1 336 030,87

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 877,00	1 648 635,08
----------------------------	------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	13 200,00	13 200,00	13 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	2 010,00	2 010,00	2 010,00
Total des dépenses de gestion des services		15 000,00	0,00	15 210,00	15 210,00	15 210,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 000,00	0,00	15 710,00	15 710,00	15 710,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	14 167,00		14 167,00	14 167,00	14 167,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 167,00		14 167,00	14 167,00	14 167,00
TOTAL		30 167,00	0,00	29 877,00	29 877,00	29 877,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	29 877,00
---------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	112 600,00	0,00	114 200,00	114 200,00	114 200,00
Total des recettes de gestion des services		112 600,00	0,00	114 200,00	114 200,00	114 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		112 900,00	0,00	114 200,00	114 200,00	114 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		112 900,00	0,00	114 200,00	114 200,00	114 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	198 404,21
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	312 604,21
---------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	14 167,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	209 061,67		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	209 061,67		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	209 561,67	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 000,00
-----------------------------------------------------	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	44 380,86	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	44 880,86	0,00	100 500,00	100 500,00	100 500,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	44 880,86	0,00	110 500,00	110 500,00	110 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	223 228,67		14 167,00	14 167,00	14 167,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	223 228,67		14 167,00	14 167,00	14 167,00
	TOTAL	268 109,53	0,00	124 667,00	124 667,00	124 667,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 211 363,87
---------------------------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 336 030,87
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

MAIRIE DE ST JEAN / PARKING - BUDGET DES LOYERS - BP - 2020

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

14 167,00

(1) cf Modalités de vote 1

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021, DI 040 = RE 042, RI 040 = DE 042, DI 041 = RI 041, DE 043 = RE 043

(5) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe 'V-A7')

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

2.17. Droits de passage sous la voirie publique pour l'année 2020.

Il est rappelé que les droits de passage sous la voie publique ont été portés à 70 €/m² en 2016 et maintenus les années suivantes, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2014.

Il est proposé de maintenir cette redevance à 70 €/ m² en 2020.

Il est précisé que les services municipaux effectueront toutes les vérifications nécessaires afin de pouvoir connaître les surfaces réelles concernées et établir ainsi les arrêtés municipaux afférents.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.18. Stationnement payant – Fixation des tarifs pour la saison 2020.

En ce qui concerne la situation des parkings Cros dei Pin et Passable :

Par la délibération n°17/081 du 03 octobre 2017, le Conseil avait délibéré sur la fixation des tarifs et des zones de stationnement dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant. Trois zones avaient ainsi été déterminées :

Zone A - Stationnements et parkings « touristiques ouverts » des zones Ch. St Hospice / de Passable / du Roy / parking du Lido / allée Delfino ;

Zone B - Stationnements et parkings « commerces et résidents » des zones Centenaire (ouvert et couvert), avenues Mermoz / Séméria / Vignon / Libération / Puncia ;

Zone C - Parkings « touristiques fermés » de Cros dei Pin et Passable ;

En ce qui concerne la Zone C, les parkings de Cros dei Pin et Passable devaient être équipés de barrières automatiques. Cependant, en raison de l'importance des travaux et des équipements nécessaires à cette « fermeture » des parkings et des délais contraints par le début de la saison estivale, il ne sera pas possible de mettre en place cette solution pour la saison 2020.

Au vu de ces éléments et conformément à la délibération n°18/006 du 15 février 2018, il est donc proposé que ces deux parkings de Cros dei Pin et de Passable soient, pour cette année encore, maintenus dans la zone A - stationnements et parkings « touristiques ouverts » en attendant la réalisation des travaux. Il est cependant précisé que le tarif abonné ne s'applique pas sur ces deux parkings.

En ce qui concerne la période du stationnement payant :

Au vu des événements liés à la crise sanitaire du coronavirus, il est proposé qu'à titre exceptionnel, la période du stationnement payant ne dure que du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 (au lieu du 1^{er} mai au 30 septembre).

En ce qui concerne la période le tarif des abonnements :

Par ailleurs, il est rappelé qu'en 2019, le tarif mensuel des abonnements de stationnement était de 30 €.

Il est proposé que le tarif des abonnements mensuels pour la saison 2020 demeure inchangé,

soit 30 € / mois (paiement mensuel à l'horodateur).

En ce qui concerne la modification de la tarification horaire :

Il est proposé :

- que pour la Zone A (Stationnements et parkings « touristiques ouverts » des zones Ch. St Hospice / de Passable / du Roy / parking du Lido / allée Delfino et parkings « touristiques fermés » de Cros dei Pin et Passable), la 1^{ère} heure passe de 1 € à 1,50 € ;
- que pour la Zone B (Stationnements et parkings « commerces et résidents » des zones Centenaire (ouvert et couvert), avenues Mermoz / Séméria / Vignon / Libération / Puncia), la 2^{ème} heure passe de 1€ à 1,50 € ;
- de mettre en place un forfait spécifique de 10 € de 20h à minuit pour les deux parkings « touristiques fermés » de Cros dei Pin et Passable. Au-delà de minuit et jusqu'à 8h, le stationnement demeure gratuit.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.19. Fixation du tarif des amendes de 3^{ème} catégorie pour l'abandon d'ordures et autres objets.

Il est proposé de fixer différents tarifs pour les amendes de 3^{ème} catégorie pour l'abandon d'ordures et autres objets.

- 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat de l'infraction
- 180 € au-delà de ce délai
- A défaut de paiement ou en cas de contestation, c'est le juge qui décidera du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.20. Réduction de la redevance d'occupation du domaine public pour les stationnements annuels des hôtels et taxis.

Dans la continuité des délibérations n°20/032 et 20/033 du 6 juin dernier (réduction des redevances des terrasses et des loyers des baux commerciaux), il est ici proposé de réduire de 50% les redevances annuelles d'occupation du domaine public pour les hôtels et les taxis pour la période allant du 15 mars au 15 juillet 2020. Pour mémoire, les montants annuels des redevances hors réduction sont les suivants :

- 300 € / an pour un emplacement de stationnement taxi ;
- 552 € / an pour un emplacement de stationnement hôtelier.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. COMMANDE PUBLIQUE

3.1.3.1. Information – Attribution des marchés publics depuis la dernière séance.

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, deux marchés publics ont été attribués :

- Marché relatif à la démolition de pontons à Saint-Jean-Cap-Ferrat, attribué à l'entreprise TP SPADA (Mandataire) / C4 (Cotraitant) pour un montant forfaitaire de 150 000,00 € H.T, notifié le 13/03/2020.

- Marché relatif à la réfection du chemin des Moulins, attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE pour un montant forfaitaire de 54 308,00 € H.T, notifié le 24/04/2020.

En matière de délégation de service public, le sous-traité d'exploitation d'un lot de plage "Planche de Passable" a été notifié le 22/05/2020 à l'entreprise GIUNE.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de ce qui précède.

Prend acte de ce qui précède.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Versement de la prime exceptionnelle Covid-19

Les décrets parus au Journal Officiel le 14 mai dernier ont instauré une prime exceptionnelle COVID 19. Cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales ; elle peut être versée aux personnels pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Pour la Fonction Publique Territoriale, les modalités de versement de cette prime doivent être définies par délibération du Conseil municipal ; les bénéficiaires de la prime sont déterminés par l'autorité territoriale.

Aussi, au vu de la situation communale pendant la période Covid-19, il est proposé de :

- verser cette prime aux agents étant restés en activité et ayant été au contact du public (Police municipale, Services Techniques...);
- de fixer à 660 € le montant de la prime attribuée à ces agents ;

La même délibération sera prise par le CCAS pour son personnel qui a assuré la continuité de ses activités auprès des personnes les plus fragiles.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. CULTURE ET MANIFESTATIONS

5.1. Sorties en Mer – Tarifs saison estivale 2020

Il est proposé de fixer les tarifs des Sorties en Mer – saison 2020 :

	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Adulte	14€	14€
Enfants – 12 ans	7 €	7 €
Enfants – 4 ans	Gratuit	Gratuit

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

7. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La DCA par délégation
Audrey FRANCESCHINI

